



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00
en visioconférence via StarLeaf**

OBJET : D2 - Plan de soutien covid-19 de la Ville de Saint-Jean-d'Angély

Date de convocation : 24 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 17

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

Absents excusés : 3

Jacques COCQUEREZ, Henoah CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

N° 2 - Plan de soutien covid-19 de la Ville de Saint-Jean-d'Angély

Rapporteur : Mme la Maire

Dès le début du confinement décrété par le Président de la République le 16 mars 2020 afin d'enrayer l'épidémie du covid-19, la Ville de Saint Jean d'Angély s'est mobilisée pour venir en soutien des habitants, des associations, des commerçants et des acteurs économiques dans un esprit de solidarité et de fraternité.

Soutien aux habitants

Transport de courses pour séniors et personnes à mobilité réduite :

En partenariat avec les commerçants du centre-ville :

Livraison le mercredi de 10h à 17h - Les usagers peuvent passer commande :

- ♦ Après du service municipal en partenariat avec les commerces suivants :

(Les commandes doivent être passées au plus tard le mardi à 12h pour une livraison le lendemain)

A la Rosière : chocolats, thés, cafés, galettes charentaises | Bio Saint-Jean : épicerie bio | Boucherie charcuterie Jarry | La Coop : épicerie | Panier gourmand : vins en vrac et en bouteille, épicerie fine | Boulangeries : La Baguette dorée | Boulangerie de l'Aumônerie | Au four et au moulin | Boulangerie Monroux | Délices des Anges | La Gourmandise | Pressing Gambetta | Fleuristes : Atmosphère végétale | Caprice floral | Décoflor | Chlorophylle

En partenariat avec les supermarchés :

Livraison du lundi au vendredi de 14h à 17h - Les usagers peuvent passer commande :

- ♦ En autonomie auprès d'un drive de Saint-Jean-d'Angély
- ♦ Après du service municipal en partenariat avec les supermarchés Utile, et Intermarché.

(Les commandes doivent être passées au plus tard à 12h la veille pour une livraison le lendemain)

Commander à la cellule soutien de la mairie au 05 46 59 56 69.

Transport à la demande pour séniors et personnes à mobilité réduite :

Service gratuit, assuré avec une seule personne à la fois, désinfection du véhicule entre chaque transport. Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h | Samedi de 8h30 à 12h | Mardi et mercredi après-midi de 14h à 17h | Réserver à la cellule soutien de la mairie au 05 46 59 56 69.

Appels de convivialité :

Un agent de la Ville appelle régulièrement les séniors qui se sont inscrits sur la liste de convivialité.

S'inscrire auprès de la cellule de soutien de la mairie au 05 46 59 56 69.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Portage de repas 7/7 :

Un partenariat a été établi avec le traiteur Demolle pour un portage de repas a domicile sur demande au prix de 6,50 euros le repas.

Réserver auprès du traiteur au 06 15 67 05 98 ou par mel : Demolle.traiteur@gmail.com

Portage des colis d'aide alimentaire à domicile :

Les colis d'aide alimentaire des Restos du cœur et de l'Arche sont distribués gratuitement par les agents de la Ville à domicile | S'informer auprès du CIAS au 05 46 59 18 33.

Soutien psychologique :

Service assuré gratuitement par téléphone, pour tous, par un psychothérapeute diplômé.

Contactez la cellule soutien de la mairie au 05 46 59 56 69.

Transport de livre à domicile :

Ce service est proposé gratuitement aux adhérents de la médiathèque municipale. Ils sont désinfectés et déposés dans leur boîte aux lettres | Réserver auprès de la Médiathèque municipale au 05 46 32 61 00.

Heure du Conte :

La médiathèque municipale continue d'assurer l'heure du conte les mercredis et samedis matin pour les enfants en direct via Facebook.

Elle propose également des enregistrements de contes pour les résidents des Ehpad.

Page FB : @mediatheque.saint.jean.dangely

Musée municipal :

Présentation d'œuvres inédites du musée sur la page Facebook du musée. Ce dernier a lancé un appel à mémoire pour la préparation de la prochaine exposition temporaire sur les maisons de cognac angériennes. C'est le moment parfait pour redécouvrir les archives familiales et les faire partager.

Page Facebook : @museedescordeliers - Tel. 05 46 25 09 72

Ecole municipale de musique :

Les cours ont continué à être dispensés à travers la mise en place d'un dispositif vidéo entre les professeurs et leurs élèves. Un contact régulier a ainsi été entretenu pour la continuité des enseignements, à l'image de ce qui a été mis en mis au niveau de l'Education Nationale.

Face à cette situation exceptionnelle, l'appel à cotisation pour le trimestre ainsi impacté ne sera pas sollicité.

Propreté de la ville :

Des équipes de volontaires assurent tous les jours la propreté de la ville. Il est demandé aux angériens de ne pas abandonner les encombrants dans les rues et de ne pas jeter leurs gants par terre et dans les toilettes publiques.

TÉLÉTRANSMIS AU**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DEAccusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Maintien du marché du samedi matin :

Pour assurer l'approvisionnement en produits frais, une dérogation a été demandée et accordée pour le marché du samedi matin. La Ville a recruté deux agents de sécurité pour assurer le respect de règles de sécurité et les commerçants se sont bien organisés.

Permanence téléphonique de la Mairie :

Nos services restent disponibles et peuvent répondre à vos questions concernant les formalités diverses. Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

Contactez le standard de la mairie au 05 46 59 56 56

Information sur www.angely.net

Facebook : @ VilleDeSaintJeandAngely

Soutien aux commerçants

La Ville reste compétente pour les commerces et à ce titre, a pris plusieurs initiatives pour les soutenir :

- exonération des loyers de ses locaux commerciaux pendant 3 mois ;
- transport à domicile gratuit des courses de commerçants du cœur de ville ;
- participation financière à la mise en œuvre d'une plateforme de commande « Boutique en ligne » pour les commerces de la ville de Saint-Jean-d'Angély ;
- maintien du marché du samedi avec des mesures de protection strictes et le recours à deux agents de sécurité pour réguler les entrées sous la halle.

Soutien aux associations

La Ville a fait parvenir aux associations une information sur tous les dispositifs de soutien suite à l'arrêt de leur activité. Un technicien de la mairie est à la disposition des associations pour les accompagner dans leurs démarches | Contactez la Maison du vivre ensemble au 05 46 59 02 01.

La Ville a décidé de maintenir la totalité des subventions 2020 aux associations malgré l'annulation de nombreuses manifestations culturelles et sportives afin de leur permettre de surmonter cette période.

La Ville met à disposition son service conseil aux associations afin de les accompagner dans leur démarche auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

Soutien aux acteurs économiques

L'Atelier des entrepreneurs de la Communauté de Communes se tient à la disposition de tous les commerçants, artisans, PME, auto-entrepreneurs des Vals de Saintonge pour les accompagner dans leurs démarches. | Contacter l'Atelier des Entrepreneurs au 05 46 33 39 82.

La Ville œuvre en étroite collaboration avec le service économie de Vals de Saintonge Communauté, les Chambres consulaires et la Région Nouvelle Aquitaine pour soutenir les entreprises, artisans, acteurs du tourisme, de la restauration et de l'agriculture.

Un groupement de commande de masques de protection à une entreprise charentaise est également organisé.

Soutien aux soignants libéraux et hospitaliers

Des entreprises ont fait don de masques, combinaisons et gants à la Ville de Saint Jean d'Angély. Ces dons ont été redistribués aux médecins du cabinet médical de la Source, aux infirmières libérales, aux auxiliaires de vie et à la maison médicale de garde.

La Ville a mis des locaux à disposition des médecins généralistes pour la mise en œuvre d'une consultation covid-19 à destination des habitants des Vals de Saintonge. La Ville a également assuré la coordination de cette consultation ainsi que l'entretien des locaux en collaboration avec le Centre hospitalier de Saint Jean d'Angély.

La médiathèque municipale a réalisé des vidéos de conte pour adulte destinées aux résidents des EPHAD du Centre hospitalier, ainsi que la collecte de dessins et de lettres pour saluer le travail des soignants du Centre hospitalier.

Soutien à la fabrication de masques de protection

En collaboration avec l'association « Zéro déchet » qui fabrique des masques en tissu aux normes AFNOR à destination des habitants, la Ville va prendre en charge l'achat des tissus spécifiques et la coordination de la distribution à domicile avec la participation des bénévoles du Nautic Club Angérien.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Travail de mémoire du confinement

La Ville de Saint Jean d'Angély a lancé, du 21 avril au 30 mai 2020, une collecte de photographies #AngélyConfinée dont le thème est le confinement dans notre ville.

La Ville organisera une exposition et publiera un livre avec les meilleures photographies.

Deux professionnels réalisent également à leur demande et à titre gracieux, deux productions pour lesquelles ils ont obtenu une accréditation de la Ville :

- Damien Tugulescu qui va réaliser un film vidéo sur la mobilisation des agents de la Ville de Saint Jean d'Angély pendant la période de confinement,

Agnès Riquet qui va réaliser une exposition photo sur le confinement

Les dépenses concernant ce plan d'action sont inscrites au projet de Budget primitif 2020.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce plan d'action.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.